L'Association des cadres – le tout en un <u>coup d'œil</u> Kaderverband des öffentlichen Verkehrs KVöV Associazione dei quadri dei trasporti pubblici AQTP Association des cadres des transports publics ACTP

www.kvoev.ch www.actp.ch

Etat mars 2023

Qu'est-ce que c'est l'Association des cadres des transports publics L'Association des cadres des transports publics (ACTP) est ouverte à **tous les cadres**, **experts techniques et futurs cadres** des transports publics.

Par experts techniques, nous entendons par exemple les chefs de projet, les acheteurs, les cadres et les collaborateurs technico-scientifiques, les collaborateurs IT, d'autres collaborateurs exerçant des responsabilités budgétaires - tous ceux qui contribuent activement à faire avancer l'entreprise.

Que veut l'Association des cadres ? Et que m'apporte le statut de membre ? L'Association représente les intérêts de ses membres vis-à-vis des employeurs et d'autres associations de branche, en particulier ceux des cadres, et se diffère ainsi d'autres associations professionnelles.

- Elle négocie des contrats collectifs de travail CCT avec les employeurs, offre une plateforme aussi aux cadres avec contrats individuels de travail selon CO.
- Elle crée des plateformes où les cadres et les décideurs des entreprises de transport se rencontrent et échangent idéal de développer votre réseau.
- Protection juridique gratuite: L'Association vous apporte son soutien pour toutes questions d'emploi et s'occupe gratuitement de l'assistance juridique sur les questions de droit du travail et des assurances sociales.
- Des informations actuelles au sujet de transport, techniques, conduite, via internet, bulletin et des manifestations / exposés.
- Économisez de l'argent! Les offres aux membres à des conditions spéciales.
  Consultez <u>https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/</u>.

Combien l'adhésion à l'Association coûte-t-elle?

- CHF 16.50 par mois, l'Association ayant un mandat au sein du groupe de négociation pour la CCT de l'employeur. En tant que membre à la CCT, vous êtes libéré(e) de la contribution obligatoire aux coûts de mise en œuvre de CHF 11 par mois.
- Pour les détails, consultez <u>https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/cotisation/.</u>

Une double appartenance est-elle possible?

**Oui**. Divers membres de l'Association sont également membres de l'Adl (ou du SEV) – il n'y a aucun conflit d'intérêts.

Pour éviter la double cotisation, **L'Association** vous offre la cotisation gratuite pour l'année en cours de votre inscription.

## Comment m'inscrire?



Inscrivez-vous facilement en ligne : <a href="https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/devenir-membre/">https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/devenir-membre/</a>

Association des cadres des transports publics ACTP · Case postale · 3001 Berne Téléphone: 079 223 05 25 · E-Mail: info@kvoev-actp.ch · Internet: www.actp.ch